

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi onze mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le mercredi six mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

Votants : 11

Présents : Mesdames Marie-Caroline CHAUDRUC, Laure CHENTRIER, Sylvie MARCHET, Martine ROZON et Messieurs Jean-Philippe BONDIN, Jean-Michel FONTAINE, Gérard DEVOS, Jacky LHOMMEDÉ, Jacky MARCHAND, Bernard PELÉ et Olivier RIQUET

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel FONTAINE

Le compte-rendu de la réunion du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

*Monsieur Gérard DEVOS précise qu'en tant que secrétaire de séance du précédent conseil municipal, il a souhaité la suppression d'une mention de date de réunion, puisque celle-ci s'est déroulée après ledit conseil municipal.*

## 1. Déclaration d'intention d'aliéner n° 2024/002

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2020-020 DC du 5 mars 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur « Saumur Loire Développement » ;

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Isabelle METAIS-GROLLIER, Notaire à BEAUFORT-EN-ANJOU (49250), 15 Rue Fautras, Beaufort-en-Vallée, concernant la parcelle :

- section E n° 74 d'une contenance de 165 m<sup>2</sup>

située 6 Place du Mail, appartenant à Madame Paulette PENET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- PREND ACTE** de la DIA ci-dessus ;
- RENONCE** à exercer son droit de préemption sur cette parcelle ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## 2. Déclaration d'intention d'aliéner n° 2024/003

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2020-020 DC du 5 mars 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur « Saumur Loire Développement » ;

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Véronique ZENNER, Notaire à VIVY (49680), 8 Rue Nationale, concernant les parcelles :

- section B n° 1049 d'une contenance de 124 m<sup>2</sup>,
- section B n° 1051 d'une contenance de 6 m<sup>2</sup>,
- section B n° 1052 d'une contenance de 10 m<sup>2</sup>,

- section B n° 319 d'une contenance de 85 m<sup>2</sup>,
- section B n° 730 d'une contenance de 29 m<sup>2</sup>,

située 11 Rue de la Maladrerie, appartenant à Madame Gisèle BERHAULT née SOUDIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- PREND ACTE** de la DIA ci-dessus ;
- RENONCE** à exercer son droit de préemption sur ces parcelles ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

### 3. Redevance d'occupaton du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Considérant le projet porté par Monsieur Franck BOITARD, en la création d'un food-truck éthique et solidaire implanté sur le tracé de la Loire à vélo (à proximité des terrains de tennis et de la base nautique),

Considérant qu'il aura une activité saisonnière de juin à octobre et qu'il sera ouvert le mardi, mercredi, vendredi et samedi 11h-15h et 18h-21h et le dimanche 11h-15h,

*Monsieur le Maire précise que ce projet de foodtruck rencontre un retard dû à l'installation du compteur ENEDIS puisqu'il faut effectuer une traversée sous chaussée (depuis la Maison du Parc). L'ouverture serait décalée à début juin 2024.*

*Madame Martine ROZON s'étonne qu'il faille traverser la route départementale, puisqu'il y a un compteur dans la base nautique.*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé à un calcul de prorata avec le foodtruck (camion pizza de M. ROBIN) déjà installé sur le parking à proximité du pont (Avenue de la Loire). Monsieur ROBIN ouvre son camion environ 10 heures par semaine et la commune lui facture 52,50 € par mois. Puisque Monsieur BOITARD envisage d'ouvrir 32 heures par semaine et selon le prorata, Monsieur le Maire propose de lui facturer 150 € par mois.*

*Monsieur Bernard PELÉ demande si les droits de terrasse sont compris dans ce prix d'emplacement ?*

*Monsieur le Maire lui répond dans la négative, qu'ils sont en supplément.*

*Madame Marie-Caroline CHAUDRUC salue l'initiative de cet habitant du village et approuve la création d'une nouvelle activité.*

*Madame Martine ROZON fait remarquer que les coûts de l'installation électrique vont être relativement importants pour Monsieur BOITARD.*

*Madame Marie-Caroline CHAUDRUC propose qu'un geste soit fait par la commune à ce commerçant, pour l'encourager dans son projet.*

*Monsieur Gérard DEVOS demande si un budget prévisionnel a été communiqué et s'il n'est pas possible de s'appuyer dessus pour appliquer le tarif.*

*Monsieur Jean-Philippe BONDIN propose d'établir un tarif dégressif par tranches d'heures d'activité effectuées, de façon à aider Monsieur BOITARD dans son investissement de départ et suggère sinon d'appliquer un tarif préférentiel pour la première année d'installation. Ce tarif pourrait être revu tous les ans.*

Après échanges, le conseil municipal décide de fixer la redevance de Monsieur Franck BOITARD pour l'installation de son food-truck, pour l'année 2024, à 100 € mensuel, à prorata de l'activité exercée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- PREND ACTE** de la proposition de redevance ci-dessus ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## Informations / Questions diverses

- Passage de la flamme olympique  
Madame Laure CHENTRIER et Monsieur Jean-Philippe BONDIN présentent à l'équipe municipale l'avancée sur l'organisation de l'évènement.  
Ainsi, ils dressent un point financier en évoquant le pavoisement de la mairie, l'installation de kakemonos Avenue de la Loire et Rue des Abbesses, l'installation de drapeaux blason le long des Quais Philippe de Commines et Alexandre Dumas, l'installation de guirlandes de fanions sur la Place du Mail, Avenue de la Loire, Place des Diligences et sur les bateaux de la flotille.  
Par ailleurs, un récapitulatif intermédiaire est présenté concernant les coûts de location des points tri et de la nacelle. D'autres devis concernant la sonorisation et les toilettes sèches sont en attente.  
Enfin, des points restent à finaliser, tels que le plan de charge des agents techniques, les sorties électriques des quais, les parkings des Montsoréliens, la prise en charge par la commune du déjeuner de l'équipe Paris 2024 et les modifications de circulation à l'intérieur du village.  
Une réunion publique est prévue le lundi 18 mars à 19h au foyer.
- Jardin partagé  
Devenir de parcelles communales situées entre la Rue de l'Église et la Rue des Abbesses, à proximité de l'Arceau
  - Composteur ?
  - Poulailier ?
  - Verger ? Potager ?Monsieur le Maire précise que ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission communale Transition écologique / Environnement, prévue le mardi 02 avril à 18h30 en mairie.

- Permanences pour les élections européennes du 09 juin

	Membre 1	Membre 2	Membre 3
08h-10h	Jacky MARCHAND	Jean-Michel FONTAINE	Laure CHENTRIER
10h-12h	Christian OGEREAU	Sylvie MARCHET	Jacky LHOMMEDÉ
12h-14h	Jean-Philippe BONDIN	Florence BLONDEAU	Yveline BONDIN
14h-16h	Martine ROZON		
16h-18h	Bernard PELÉ	Olivier RIQUET	Marie-Caroline CHAUDRUC

- Éclairage public

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de commerçants du village et en concertation avec les Adjointes, il a été décidé de modifier les horaires de l'éclairage public de la façon suivante :

- du 1<sup>er</sup> juin au 31 août : extinction des lampadaires à 0h
- du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai : allumage à 06h30 et extinction des lampadaires à 23h00,
- Noël et nouvel an : allumage des lampadaires toute la nuit,
- le 13 juillet : extinction des lampadaires à 23h00 et allumage à 23h25, extinction des lampadaires à 03h30 le 14 juillet.

Ces modifications interviendront lors de l'installation des nouvelles armoires électriques par le SIEML.

Madame Martine ROZON s'étonne du rallongement de l'éclairage public, à l'heure où le gouvernement prône la sobriété énergétique et de la nécessité de faire des économies financières. Elle demande ainsi quel est le coût pour la commune ?

Monsieur le Maire lui répond que suite à un rendez-vous avec Monsieur CHALUMEAU du SIEML, 52 ampoules seraient remplacées en led.

Madame Martine ROZON questionne sur la nécessité de changer les armoires électriques ?

Monsieur le Maire répond que des poteaux seront également remplacés, avec un reste à charge pour la commune d'environ 1.500 € par lampadaire.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC interroge sur une date d'intervention du SIEML ?

Monsieur le Maire annonce un délai d'environ 1 mois.

- Relations presse

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC fait part à l'équipe municipale, qu'elle a rédigé avec son équipe, un dossier de presse pour la commune, porté sur la saison touristique 2024 et le passage de la flamme olympique.

Ainsi, plusieurs thématiques ont été abordées, telles que les labels, les personnalités du village, la nature, les étapes gourmandes, les lieux incontournables à visiter, les animations, le sport, l'arrivée de la flamme, les activités communales et les idées shopping.

Elle demande de ce fait, l'avis de Monsieur le Maire de ce dossier pour pouvoir le faire parvenir dans les meilleurs délais à la presse locale, nationale et internationale.

Par ailleurs, Madame Marie-Caroline CHAUDRUC informe qu'environ 40 journalistes internationaux, en lien avec Interloire, se déplaceront le 28 mai prochain dans le village à l'occasion du passage de la flamme. Une visite du château de Montsoreau – Musée d'art contemporain et du village leur seront proposées dans la journée.

Monsieur Bernard PELÉ sollicite Madame Marie-Caroline CHAUDRUC pour la diffusion du dossier de presse aux Adjointes en plus du Maire ; celui-ci étant communal, il souhaite que le conseil municipal puisse voir ledit dossier avant diffusion.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC dit en retour, que trop de commentaires et observations de la part de tous les conseillers lui surchargeraient la tâche.

- Commissions communales  
Fixation dates des commissions
  - Urbanisme, travaux, voirie : lundi 25 mars à 18h30 en mairie
  - Finances : mardi 26 mars à 18h30 en mairie
  - Tourisme et patrimoine historique : mardi 02 avril à 18h30 en mairie
  - Associations, animations, communications : mardi 02 avril à 18h30 en mairie
  - Transition écologique, environnement : mardi 02 avril à 18h30 en mairie
- Agenda mars/avril
- Le prochain conseil municipal ne se déroulera pas le 08 avril comme prévu mais à une date ultérieure (selon les disponibilités de Madame Séverine FAYARD, Conseillère aux décideurs locaux).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.*

Jacky MARCHAND

Bernard PELÉ

Jacky LHOMMÉDÉ

Gérard DEVOS

Jean-Philippe BONDIN

Marie-Caroline CHAUDRUC

Laure CHENTRIER

Jean-Michel FONTAINE

Sylvie MARCHET

Olivier RIQUET

Martine ROZON